

	SALLOSPHERE SUN Code: 12/513	EFG1																	
Version: 2 Révision: 07/07/2014		Revisión précédente: 07/11/2012																	
Date d'impression: 07/07/2014																			
SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE																			
1.1	IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: SALLOSPHERE SUN Code: 12/513																		
1.2	UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES: <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> [X] Industriel [X] Professionnel [] Consommation Produit pour le lavage de la vaisselle. <u>Utilisations déconseillées:</u> # Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. Si votre utilisation n'est pas couverte, s'il vous plaît contactez le fournisseur de cette fiche de données de sécurité. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'Annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> # Sans restriction.																		
1.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: SALLÓ KYRA, S.L. Compositor Bach 17-19 Naves 2-3-4 P.I. Can Jardí - E-08191 - Rubí (Barcelona) Téléphone: +34 93 5880846 - Fax: +34 93 5881644 <u>Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> lab.sallo@sallo.es																		
1.4	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France) Centre anti-poison Belgique: 070/245245																		
SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS																			
2.1	CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: <u>Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008-286/2011 (CLP):</u> DANGER: Skin Corr. 1A:H314																		
<table border="1"><thead><tr><th>Classe de danger</th><th>Classification du mélange</th><th>Cat.</th><th>Routes d'exposition</th><th>Organes cibles</th><th>Effets</th></tr></thead><tbody><tr><td><u>Physico-chimique:</u> Non classé</td><td rowspan="3">Skin Corr. 1A:H314</td><td rowspan="3">Cat.1A</td><td rowspan="3">Peau, Yeux</td><td rowspan="3">Peau, Yeux</td><td rowspan="3">Brûlures</td></tr><tr><td><u>Santé humaine:</u> </td></tr><tr><td><u>Environnement:</u> Non classé</td></tr></tbody></table>						Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets	<u>Physico-chimique:</u> Non classé	Skin Corr. 1A:H314	Cat.1A	Peau, Yeux	Peau, Yeux	Brûlures	<u>Santé humaine:</u> 	<u>Environnement:</u> Non classé
Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets														
<u>Physico-chimique:</u> Non classé	Skin Corr. 1A:H314	Cat.1A	Peau, Yeux	Peau, Yeux	Brûlures														
<u>Santé humaine:</u> 																			
<u>Environnement:</u> Non classé																			
<u>Classification selon la Directive 1999/45/CE-2006/8/CE (DPD):</u> C:R35 Le texte intégral des mentions de danger et les phrases de risque est indiqué dans la section 16.																			
2.2	ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:  <u>Mentions de danger:</u> H314 <u>Conseils de prudence:</u> P102-P405 P260f P280F P363 P301+P330+P331 P303+P361+P353 P304+P340 P305+P351+P338 P310 P321 P501b <u>Indications additionnelles:</u> EUD011 <u>Composants dangereux:</u> Aucun en pourcentage égal ou supérieur à la limite pour être inclus dans l'étiquette.																		
Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (CE) n° 1272/2008-286/2011 (CLP) Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Tenir hors de portée des enfants. Garder sous clef. Ne pas respirer les poussières. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique. Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte pour les déchets dangereux ou spéciaux. Ne pas ingérer.																			
2.3	AUTRES DANGERS: Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange: <u>Autres dangers physico-chimiques:</u> # On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. <u>Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:</u> # On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. <u>Autres effets néfastes pour l'environnement:</u> # Ne contient pas de substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.																		

SALLOSPHERE SUN
Code: 12/513

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:

Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:

Ce produit est un mélange.

Description chimique:

Mélange de produits chimiques.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

25 < 30 %		Hydroxyde de sodium CAS: 1310-73-2 , EC: 215-185-5 DSD: C:R35 CLP: Danger: Met. Corr. 1:H290 Skin Corr. 1A:H314 Eye Dam. 1:H318	REACH: 01-2119457892-27	Indice nr. 011-002-00-6 < ATP12 < REACH
15 < 20 %		Métasilicate de disodium CAS: 6834-92-0 , EC: 229-912-9 DSD: C:R34 CLP: Danger: Met. Corr. 1:H290 Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 STOT SE (irrit.) 3:H335	REACH: 01-2119449811-37	Indice nr. 014-010-00-8 < ATP19 < REACH
1 < 2 %		Carbonate de sodium CAS: 497-19-8 , EC: 207-838-8 DSD: Xi:R36 CLP: Attention: Eye Irrit. 2:H319	REACH: 01-2119485498-19	Indice nr. 011-005-00-2 < ATP12 < REACH / CLP00

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 16/12/2013.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS ET PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

4.2



En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandés s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
<u>Inhalation:</u>	L'inhalation produit sensation de brûlure, toux, difficulté respiratoire et douleur à la gorge.	S'il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
<u>Peau:</u> 	Le contact avec la peau produit rougeur, des brûlures et douleur.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
<u>Yeux:</u> 	Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur, brûlures profondes graves et perte de vision.	# Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Enlever les verres de contact. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
<u>Ingestion:</u>	En cas d'ingestion, provoque de graves brûlures sur les lèvres, la bouche, la gorge et l'oesophage, avec troubles gastriques et douleurs abdominales.	En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Boire de l'eau abondante. Ne pas tenter de faire vomir. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin: # Les dommages des détergents et tensioactifs dans les muqueuses intestinales sont irréversibles. Ne pas faire vomir, mais effectuer un lavage d'estomac après avoir fait une addition de diméthicone (antimousse).Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.

		SALLOSPHERE SUN Code: 12/513			
SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE					
5.1		<u>MOYENS D'EXTINCTION:</u> # En cas d'incendie dans l'alentour, tous les agents extincteurs son permis.			
5.2		<u>DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:</u> Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de soufre. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.			
5.3		<u>CONSEILS AUX POMPIERS:</u> <u>Équipements de protection particuliers:</u> # Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.			
SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE					
6.1		<u>PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:</u> Éviter le contact direct du produit.			
6.2		<u>PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.			
6.3		<u>MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</u> Balayer le produit déversé. Garder les restes dans un conteneur fermé.			
6.4		<u>RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:</u> Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.			
SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE					
7.1		<u>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <u>Recommandations générales:</u> Manipuler en évitant des projections. Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts. <u>Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> Non applicable. <u>Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u> Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.			
7.2		<u>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:</u> Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Dû à sa nature corrosive, il faut prendre une extrême cautele à la sélection de matériaux pour bombes, emballages et lignes. Le sol doit être imperméable et résistant à la corrosion. L'équipe électrique doit être en matériaux non corrodibles. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. <u>Classe de magasin</u> : D'après les dispositions en vigueur. <u>Temps de stockage</u> : 24. mois <u>Températures</u> : min: 4. °C, max: 40. °C (recommended). <u>Matières incompatibles:</u> Conserver à l'écart de agents oxydants, acides, matières basiques, métaux. <u>Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur. <u>Quantités limites (Seveso III):</u> Directive 96/82/CE~2003/105/CE: Non applicable.			
7.3		<u>UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:</u> Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.			

SALLOSPHERE SUN
Code: 12/513

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite à normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE):

INRS 2012 - ED 984	An	VME ppm	mg/m3	VLCT ppm	mg/m3	Observations	Table MP nr.
Hydroxyde de sodium	1985	-	2.0	-	-		

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES:

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

Niveau dérivé sans effet, travailleurs:

- Effets systémiques, aiguë et chroniques:

Hydroxyde de sodium
Métasilicate de disodium
Carbonate de sodium

DNEL Inhalation
mg/m3

- (a) - (c)
- (a) 6.22 (c)
- (a) - (c)

DNEL Cutanée
mg/kg bw/d

- (a) - (c)
- (a) 1.49 (c)
- (a) - (c)

DNEL Oral
mg/kg bw/d

- (a) - (c)
- (a) - (c)
- (a) - (c)

Niveau dérivé sans effet, travailleurs:

- Effets locaux, aiguë et chroniques:

Hydroxyde de sodium
Métasilicate de disodium
Carbonate de sodium

DNEL Inhalation
mg/m3

- (a) 1.00 (c)
- (a) - (c)
- (a) 10.0 (c)

DNEL Cutanée
mg/cm2

- (a) - (c)
- (a) - (c)
- (a) - (c)

DNEL Yeux
mg/cm2

- (a) - (c)
- (a) - (c)
- (a) - (c)

Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:

- Eau douce, marin et déversements intermittentes:

Hydroxyde de sodium
Métasilicate de disodium
Carbonate de sodium

PNEC Eau douce
mg/l

-
7.50
-

PNEC Marin
mg/l

-
1.00
-

PNEC Intermittent
mg/l

-
7.50
-

- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine:

Hydroxyde de sodium
Métasilicate de disodium
Carbonate de sodium

PNEC STP
mg/l

-
1000.
-

PNEC Sédiments
mg/kg dry weight

-
-
-

PNEC Sédiments
mg/kg dry weight

-
-
-

Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:

- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:

Hydroxyde de sodium
Métasilicate de disodium
Carbonate de sodium

PNEC Air
mg/m3

-
-
-

PNEC Sol
mg/kg dry weight

-
-
-

PNEC Oral
mg/kg bw/d

-
-
-

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).



SALLOSPHERE SUN
Code: 12/513



8.2

CONTRÔLES D'EXPOSITION:MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:

Veiller à un nettoyage adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.

Protection respiratoire: # Éviter l'inhalation du produit.

Protection des yeux et du visage: # Disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: # Disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE-96/58/CE:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'environnement de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondance marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatives fournies par les fabricants des EPI.

Masque:

Protection adéquate pour les voies respiratoires à de faibles concentrations ou incidence à court terme: Masque avec des filtres du type P2 (blanc), avec un pouvoir de rétention moyen, pour particules irritantes ou nocives solides et/ou aérosols (EN143), Fuite vers l'intérieur: 8%, Facteur de protection assigné jusqu'à 10 fois le VLE. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisie en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Particle filters must be disposed of when you notice an increase in breathing resistance.

Lunettes:

Lunettes de sécurité avec des protections latérales pour produits chimiques (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.

Écran facial:

Non.

Gants:

Gants en gomme de néoprène (EN374). Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.

Bottes:

Non.

Tablier:

Non.

Combinaison:

Il faudra utiliser des vêtements résistants aux produits corrosifs.

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Émissions atmosphériques: Non applicable.



SALLOSPHERE SUN
Code: 12/513

**SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1	<u>INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</u> <u>Aspect</u> - État physique : Solide (massif). - Couleur : Jaune. - Odeur : Caractéristique - Seuil olfactif : Non disponible (mélange). <u>Valeur pH</u> - pH : 11. 50 g/l à 20°C <u>Changement d'état</u> - Point de fusion : Non disponible - Point initial d'ébullition : # Non disponible <u>Densité</u> - Densité : Non applicable <u>Stabilité</u> - Température décomposition : Non disponible <u>Viscosité:</u> - Viscosité (temps écoulement) : Non applicable (solide). <u>Volatilité:</u> - Tension de vapeur : Non applicable <u>Solubilité(s)</u> - Solubilité dans l'eau: : Non applicable - Solubilité dans les graisses et les huiles: : Non disponible <u>Inflammabilité:</u> - Point d'éclair : Non applicable - Température auto-inflammation : Non applicable <u>Propriétés explosives:</u> # Non disponible. <u>Propriétés comburantes:</u> # Sur la base de la structure chimique des composants du mélange, n'est pas en mesure de réagir avec des matières combustibles.
9.2	<u>AUTRES INFORMATIONS:</u> Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	<u>RÉACTIVITÉ:</u> <u>Corrosion pour les métaux:</u> # Peut être corrosif pour les métaux. <u>Propriétés pyrophoriques:</u> In n'est pas pyrophorique.
10.2	<u>STABILITÉ CHIMIQUE:</u> Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
10.3	<u>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:</u> Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, matières basiques, métaux.
10.4	<u>CONDITIONS À ÉVITER:</u> <u>Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur. <u>Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. <u>Air:</u> Non applicable. <u>Pression:</u> Non applicable. <u>Chocs:</u> Non applicable.
10.5	<u>MATIÈRES INCOMPATIBLES:</u> Conserver à l'écart de agents oxydants, acides, matières basiques, métaux.
10.6	<u>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:</u> Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes de soufre.



SALLOSPHERE SUN
Code: 12/513

**SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) n° 1272/2008-286/2011 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:TOXICITÉ AIGUË:Dosages et concentrations letales

de composants individuels :

Hydroxyde de sodium

Métilsicate de disodium

Carbonate de sodium

DL50 (OECD 401)

mg/kg oral

340. Rat

1153. Rat

2800. Rat

DL50 (OECD 402)

mg/kg cutanée

1350. Lapin

> 5000. Rat

> 2000. Lapin

CL50 (OECD 403)

mg/m3.4h inhalation

> 2060. Rat

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Inhalation:</u> Non classé	ETA > 20000 mg/m3	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Cutanée:</u> Non classé	ETA > 2000 mg/kg	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).
<u>Ingestion:</u> Non classé	ETA > 5000 mg/kg	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> 	Peau 	Cat.1A	# CORROSIF: Provoque des brûlures de la peau.
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> 	Yeux 	Cat.1	# LÉSIONS: Provoque des lésions oculaires graves.
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	# Non applicable (solide).

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:

Effets cancérigènes: # N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

Génotoxicité: # N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: # N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.



SALLOSPHERE SUN
Code: 12/513



EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: # Non disponible.

Exposition à court terme: Produit des brûlures sur la peau ou les yeux par contact direct ou dans les voies digestives en cas d'ingestion. Les brouillards de fines particules sont irritants pour la peau et les voies respiratoires.

Exposition prolongée ou répétée: # Non disponible.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

Absorption percutanée: Non disponible.

Toxicocinétique basique: Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Produit des brûlures sur la peau ou les yeux par contact direct ou dans les voies digestives en cas d'ingestion. Les brouillards de fines particules sont irritants pour la peau et les voies respiratoires.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) n° 1272/2008-286/2011 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

Acute toxicity in aquatic environment de composants individuels :

Hydroxyde de sodium

Métasilicate de disodium

Carbonate de sodium

CL50 (OECD 203)
mg/l.96heures

45. Poissons

210. Poissons

320. Poissons

CE50 (OECD 202)
mg/l.48heures

40. Daphnie

1700. Daphnie

265. Daphnie

CE50 (OECD 201)
mg/l.72heures

207. Algues

Concentration sans effet observé

Non disponible

Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

Biodégradabilité: Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation 648/2004/CE sur les détergents: Biodégradation finale en aérobiose > 60% dans les 28 jours. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournis à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Hydrolyse: # Non disponible.

Photodégradabilité: # Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible.

12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

12.6 AUTRES EFFETS NOCIFS:

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible.

Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible.

Potentiel de réchauffement climatique: # Non disponible.

Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: Directive 2008/98/CE:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés: Directive 94/62/CE-2005/20/CE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementations locales.



SALLOSPHERE SUN
Code: 12/513

**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

14.1 NUMÉRO ONU: 3262

14.2 NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:
SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (contient hydroxyde de sodium, en mélange)

14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:

14.4

Transport par route (ADR 2013) et

Transport par chemin de fer (RID 2013):

- Classe: 8
- Groupe d'emballage: II
- Code de classification: C6
- Code de restriction en tunnels: (E)
- Catégorie de transport: 2, max. ADR 1.1.3.6. 333 kg
- Quantités limitées: 1 kg (voir exemptions totales ADR 3.4)
- Document pour le transport: Fiche de route.
- Consignes écrites: ADR 5.4.3.4



Transport voie maritime (IMDG 35-10):

- Classe: 8
- Groupe d'emballage: II
- Fiche de Sécurité (FS): F-A,S-B
- Guide soins médicaux d'urgence: 760
- Polluant marin: Non.
- Document pour le transport: Connaissance d'embarquement.



Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2012):

- Classe: 8
- Groupe d'emballage: II
- Document pour le transport: Lettre de transport aérien.



Transport par voies de navigation intérieures (ADN):

Non disponible.

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:

S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sûre.

14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:

Non disponible.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

Avertissement tactile de danger: Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

AUTRES LÉGISLATIONS:

Non disponible

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:

Non applicable (mélange).

SALLOSPHERE SUN
Code: 12/513

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:Mentions de danger en accord le Règlement (CE) n° 1272/2008-790/2009 (CLP), Annexe III:

H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Phrases de risque en accord la Directive 67/548/CEE-2001/59/CE (DSD), Annexe III:

R34 Provoque des brûlures. R35 Provoque de graves brûlures. R36 Irritant pour les yeux. R37 Irritant pour les voies respiratoires.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- # · European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- # · Access to European Union Law, <http://eur-lex.europa.eu/>
- European Chemicals Bureau: Existing Chemicals, <http://esis.jrc.ec.europa.eu/>
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2013).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 35-10 (IMO, 2010).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- # · REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- # · DSD: Directive sur les Substances Dangereuses.
- # · DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses.
- # · GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.
- # · CLP: European regulation on Classification, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.
- # · EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
- # · ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
- # · CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).
- # · UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- # · SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- # · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- # · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- # · COV: Composés Organiques Volatiles.
- # · DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- # · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- # · LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- # · LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- # · ONU: Organisation des Nations Unies.
- # · ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- # · RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.
- # · IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
- # · IATA: International Air Transport Association.
- # · ICAO: International Civil Aviation Organization.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'Annex I du Règlement (UE) nr. 453/2010.

HISTOIRE:Révision:

Version: 1 07/11/2012
Version: 2 07/07/2014

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:

Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque # en couleur rouge et en italique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.